



Solidarité, seniors  
Ville de Saint-Marcel

# RÉSEAU ZOOM

---

**Vous devez vous rendre au CCAS de votre commune pour faire établir une attestation de bus.**

En fonction de votre situation personnelle, vous devez apporter des justificatifs :

- l'avis d'imposition de l'année N-1
- justificatif RSA
- justificatif Pôle emploi
- carte d'invalidité d'au moins 80 % (+ dernier salaire si la personne travaille)

Et vous rendre avec l'attestation à l'espace ZOOM au 9 place de Beaune à Chalon/Saône.